

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019/20



- Fournir** 3 enveloppes timbrées et libellées à votre adresse (si pas d'adresse mail)
 1 certificat médical du (date) __/__/__ portant la mention « ne présente pas de contre indication à la pratique de la gymnastique de compétition » ou Fiche Médicale
 Bulletin d'information 2019/2020 N° 1, 2, 3 « ALLIANZ » dument complété

ADHERENT

NOM :
 Sexe :
 Date de naissance :

Prénom :
 Nationalité :
 Club précédent :

PARENTS ou REPRESENTANT LEGAL

NOM : _____ Profession(s) : _____
 Adresse : _____ Quartier : _____
 Code Postal: _____ Ville: _____
 Téléphones : _____ Mail : _____

M'engage au sein du club ACTI'GYM pour l'année sportive 2019/20 :

- à **fournir le certificat médical**
- à **acquitter le montant global** de l'inscription
- à **avoir lu et accepté le règlement** ci-joint.

Reconnais avoir été informé(e) sur la prise en charge de l'assurance FFG, je m'engage prendre à ma charge les dommages corporel ou matériel occasionnés par mon enfant ou moi-même, au travers de mon assurance responsabilité civile ou le cas personnellement.

En cas d'accident, je soussigné(e), donne pouvoir aux responsables du club pour entreprendre les démarches d'urgences nécessaires à la prise en charge de l'accidenté(e) par les services de secours les plus proches.

Mentionner les ALLERGIES éventuelles:

PAIEMENT

Merci d'inscrire au dos du chèque le NOM, Prénom et Groupe de l'enfant. (Chèque libellé à l'ordre d'ACTI'GYM CAVAILLON). Encaissement des chèques le 5 de chaque mois à partir de septembre 2019

PARTIE RESERVEE AU CLUB (NE PAS REMPLIR SVP)

- Code (QS) : __

Cotisation :€ + licence et assurance :€ + hors Cavaillonnais :€ =€
 - Carte Temps Libre :€

Mode paiement	Date	Nom émetteur	Montant	Date encaiss.
1-				
2-				
3-				

RECU

FACTURE

ETAPES : 1 / 2 / 3 / 4



Fait à CAVAILLON, le

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR ACTI GYM CAVAILLON

ADHESION :

Le Praticant ne pourra commencer ses entraînements de gymnastique qu'à la seule condition qu'un responsable légal ait restitué le dossier complet en une seule fois.

Il est impératif que le pratiquant n'ayant pas rendu son dossier complet dans les temps (deuxième séance), se présente au secrétariat afin que sa place, lui soit gardé. Il ne pourra continuer les entraînements, qu'à la remise du dit dossier. Les parents séparés doivent se concerter pour la restitution du dossier complet.

- Le montant de la cotisation doit être acquitté dans **sa totalité** (suivant les conditions générales indiquées sur les tarifs)
- Les cotisations peuvent être remboursées, que par trimestre entier de la période restant à courir, seulement en cas d'arrêt pour cas de force majeure et si accord du Conseil d'Administration.
- La licence inclue une assurance individuelle contractée auprès de la fédération, toutefois les adhérents ont la possibilité de prendre une assurance complémentaire facultative (notice Allianz).
- En cas d'accident, **sur votre demande**, une déclaration conjointement remplie avec le club est à renvoyer dans les cinq jours (l'assurance club vient en complément de vos assurances personnelles).

SEANCES D'ESSAIS :

Une séance d'essai est possible pour les nouveaux inscrits, uniquement si la fiche d'essai est rendue signée. L'inscription doit être effective pour la deuxième séance. Tant que l'inscription n'a pas été régularisée, le pratiquant n'est pas assuré par le club mais par sa propre assurance (responsabilité civile souhaitée).

ENTRAINEMENTS :

- Une tenue de sport près du corps (pour les filles) ainsi que les cheveux attachés sont obligatoire.
- Le justaucorps du club est obligatoire pour les gymnastes faisant de la compétition (il peut être loué sur demande préalable) ils sont en vente auprès du secrétariat, ainsi que les survêtements, tee-shirts, sacs etc ...
- Concernant les équipes en compétitions, les frais de déplacements, de repas et d'hébergement sont à la charge des parents (excepté pour le championnat de France à qui le club proposera une prise en charge forfaitaire, selon ses possibilités financières)
- Afin de veiller à la sécurité des enfants Les parents des mineurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser les enfants dans les installations, et revenir les chercher à la fin de l'entraînement à l'entrée de la salle de gym. En cas d'absence de l'entraîneur, dans la mesure du possible, les parents seront informés par téléphone, le gardien du gymnase ou une affiche de l'annulation des cours.

Le club se décharge de toutes responsabilités hors des heures d'entraînements de l'enfant.

L'entraîneur doit être informé des personnes non autorisées à venir chercher leurs enfants.

- Baby gym : Pour un déroulement optimal de la séance, la présence d'un accompagnateur adulte est obligatoire. Cependant aucune personne supplémentaire ne sera acceptée (enfants compris sauf dérogation exceptionnelle).

DIVERS

- Au cours de l'année les adhérents pourront être pris en photos au sein du club et lors des manifestations extérieures (compétitions, gala,...). Celles-ci pourront être diffusées, sauf avis contraire. Ils pourront être amenés à pratiquer d'autres activités comme par exemple : la sophrologie, la danse ou d'autres disciplines de manière ponctuelle.
- L'activité se terminera après le gala de fin d'année prévu le **samedi 27 juin 2020**.
- En cas de déplacement ou de sortie de votre enfant avec un membre de l'association, le représentant légal de l'enfant doit donner son autorisation de prise en charge et s'engage à donner pouvoir en la personne responsable de la sortie, pour toutes décisions importantes (médicale ou autres), sauf avis contraire déposé au club préalablement.
- Si l'adhérent bénéficie des chèques loisirs, le club se réserve le droit de ne pas appliquer la remise des 20 ou 10 % (selon impôts).
- Sauf manifestation de votre part, l'association s'autorise à fournir vos coordonnées à ses sponsors (Mécènes).
- L'entrée dans la salle de gymnastique est réglementée, pour des raisons pédagogiques et de respect, nous demandons aux parents et amis d'annoncer le but de leurs présences afin d'être orientés selon notre réglementation.

ACTI GYM - Association loi 1901 - N° Siret / 477.499.891.00026-70, cinquième Impasse lot la plane
84300 CAVAILLON

Tel secrétariat : 06.72.50.82.61 - Tel Directrice 06.85.41.83.14
Adresse mail : actigymcavaillon@gmail.com / sandlife84@gmail.com